



Bordeaux, le 23 janvier 2006

Lettre ouverte aux régions viticoles françaises

Il est devenu habituel de stigmatiser la filière viticole bordelaise. Elle serait coupable de mille maux et notamment des difficultés de l'ensemble du secteur. Pourtant les faits ne justifient pas les accusations et la question se pose réellement de savoir si les partisans acharnés de l'immobilisme ne trouvent pas là un nouveau moyen, manifestement habile, de reporter la mise en place de réformes pourtant urgentes.

Responsables de cette filière, nous voudrions tout d'abord tordre le cou à quelques idées.

- La région de Bordeaux a connu une croissance ininterrompue de 1975 à 1997-98 en volume et jusqu'en 2001 en valeur. La croissance de son vignoble a donc suivi la croissance de son développement, et le reflux de son expansion a marqué la fin de nouvelles plantations. Rétrospectivement, doit-on reprocher à une génération de viticulteurs et de négociants bordelais d'avoir, sans aide publique, doublé leur capacité de production dès lors qu'ils doubleraient leur capacité de commercialisation. ?
- La région de Bordeaux n'est pas épargnée par le reflux des marchés du à la concurrence et à la politique anti-vin de ce pays. Sa commercialisation a diminué de plus d'un million d'hectolitres, notamment à l'exportation, plongeant des centaines d'exploitations dans de graves difficultés. La filière en sait quelque chose puisqu'elle finance, avec l'argent des autres viticulteurs et négociants bordelais, des audits de propriété réalisés par la Chambre d'agriculture.
- La filière bordelaise n'est pas plus responsable de la déstabilisation des vins de table et de pays, que toutes les autres productions d'AOC françaises. La baisse des cours est générale. Dans la grande distribution, tant dans les supermarchés que dans les hypermarchés, la part prise par les AOC autres que bordelaises, sur le segment des premiers prix, est plus importante que celle des AOC bordelaises. Il est donc évident que le repositionnement nécessaire de l'ensemble des AOC, sur leurs segments naturels de marché, passe par des réformes volontaristes et non par le jeu dangereux consistant à opposer les régions de production.

Qu'avons-nous fait depuis plus de deux ans ?

- Consciente de la nécessité de la réforme, la filière bordelaise se bat, avec ses parlementaires, pour obtenir de l'Etat les évolutions indispensables, proposant même d'expérimenter en Gironde ce que le système de gestion de la viticulture française, à la fois centralisé, rigide et obsolète, refuse de toutes ses forces. Aujourd'hui, la tension largement prévisible depuis des mois conduit à une urgence dont il n'est pas assuré qu'elle soit bonne conseillère.
- Les représentants de la filière bordelaise proposent à la critique des autres régions de France le « Plan Bordeaux », et les appellent à s'unir pour parvenir ensemble aux réformes qui donneront à notre secteur les moyens d'équilibrer qualitativement et quantitativement leur marché.

- En ce qui concerne la distillation, il n'est pas inutile d'insister sur le fait que Bordeaux a financé un complément de distillation pour 185 000 hectolitres, sans aucune aide de l'Etat. En ce qui concerne l'arrachage, les viticulteurs et les négociants de Bordeaux rembourseront un emprunt de 60 millions d'euros, dont nous avons su le 21 décembre 2005, à l'issue du débat parlementaire, qu'il serait cautionné. A un moment où des critiques pleuvent sur les faibles résultats obtenus, la justice voudrait qu'il soit fait crédit à Bordeaux de ne pas abuser des fonds publics.
- Le rééquilibrage du marché passe d'abord par une vérification systématique du respect des conditions de production dans toutes les régions : après tout, il s'agit de l'application de décrets de la République. Il passe ensuite par le contrôle qualitatif de tous les lots de vins commercialisés par la viticulture et par le négoce. Ce contrôle pourrait être effectué et financé par les interprofessions placées sous la tutelle de l'Etat. Nous sommes las des palabres sur la réforme de l'agrément : laissons ce feuilleton de côté et passons directement au contrôle des vins achetés réellement par les consommateurs. Enfin, la mise en bouteille dans la région de production est une nécessité pour les AOC : ceci évitera, en tout cas pour Bordeaux, de voir son image sérieusement écornée par des opérateurs peu scrupuleux. Ces trois mesures peuvent être décidées dès cette année et elles ne coûteront rien à l'Etat.
- Par ailleurs, il ne saurait y avoir de saine gestion de nos régions viticoles, sans des outils de pilotage efficaces. Or, curieusement, au moment où la Loi d'Orientation, votée en 2005, renforce les interprofessions et les organisations qui les composent, des comités de « sages » se créent dans chaque région viticole, et fragilisent un dispositif institutionnel qu'il faudrait au contraire renforcer. Nous demandons donc que les interprofessions puissent assurer la transparence du marché par l'enregistrement obligatoire de l'ensemble des transactions en vrac et en bouteille. Le dispositif de la réserve, inscrit dans l'OCM viticole, doit devenir l'instrument de la mise en marché, instrument auquel sera subordonnée la délivrance des certificats d'agrément par l'INAO. Comment envisager l'avenir de nos vignobles respectifs, sans élaborer un plan quinquennal prospectif en relation avec la collectivité régionale et l'ONIVINS ? Enfin, le « Plan Bordeaux » suggérait une plus grande flexibilité réglementaire, toujours refusée, sauf pour nos heureux concurrents, et pourquoi pas demain, suprême audace, le droit d'acheter du raisin pour les exploitants qui le souhaitent.

A court terme, et sans ces réformes urgentes, les artifices habituels de la distillation et du saupoudrage de subventions ne serviront à rien. La viticulture française mérite autre chose que la charité publique. Elle mérite d'abord le respect de l'Etat qui d'un côté met en place un Conseil de la modération - ce dont nous lui sommes gré - et qui, de l'autre, demande à un « ancien alcoolique » d'élaborer une politique de prévention. Elle mérite une politique de soutien actif aux PME qui affrontent les marchés. Elle mérite surtout des réformes qui l'émanciperont enfin et libèreront ses énergies.

Allan Sichel
Président de la Fédération
des Syndicats du négoce
de Bordeaux et de la Gironde

Christian Delpuech
Président du CIVB

Jacques Bertrand
Président de la Fédération
des Syndicats des Grands
Vins de Bordeaux